



Communiqué de presse

Paris le 14 novembre 2022

SOUTIEN À L'ACTION DES COLLECTIFS DE PARENTS D'ÉLÈVES ET DE PERSONNELS EN FAVEUR DES ENFANTS À LA RUE !

Selon l'UNICEF France et la Fédération des acteurs de la solidarité, plus de 42 000 enfants vivaient dans des hébergements d'urgence, des abris de fortune ou dans la rue sur le territoire français au 22 août 2022. Un toit c'est un droit, faisons respecter la loi !

Trop d'enfants vivent dans des conditions précaires, insalubres et indignes. Avec l'arrivée du mauvais temps, les conditions de vie deviennent insupportables et sont inacceptables : pluie, boue, vent, froid. Les enfants et leurs familles, mais aussi les mineur.e.s non accompagné.e.s, sont trempés à l'intérieur des tentes. Ces enfants ne peuvent pas suivre une scolarité normale et sereine dans de telles conditions.

Tout enfant a besoin d'un toit, qui est un droit, pour suivre sa scolarité, qui est obligatoire, dans de bonnes conditions. Face à l'urgence, des collectifs de parents et de personnels de l'éducation se mobilisent pour que cela cesse. De très nombreuses écoles sont concernées. Plusieurs actions et occupations d'écoles ont eu lieu. Nous demandons qu'une solution d'hébergement pérenne soit trouvée pour toutes les familles sur tout le territoire ainsi que pour les mineur.e.s non accompagné.e.s. Celui-ci est indispensable pour permettre un droit effectif à la scolarité de tous les enfants.

Nous dénonçons cette situation indigne pour un pays signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant dont l'article 27 affirme : *« Les États [doivent offrir] une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement. »*

Nous dénonçons la défaillance des pouvoirs publics: des solutions d'hébergement pérennes doivent être trouvées au plus vite par les conseils départementaux, les préfetures et les mairies.

Nous revendiquons la mise à l'abri immédiate de toutes les familles et personnes à la rue.

Nos organisations , SGEN-CFDT, FERC-CGT, FCPE, FSU, LDH, MNL, SUD Éducation et UNSA-Éducation soutiennent les personnels et familles mobilisés pour que les élèves cessent de dormir dans la rue. Elles exigent également qu'aucune sanction disciplinaire ne soit prise à l'encontre de ces personnels. Le délit de solidarité n'existe pas.